



Conditions de versement de la rente de veuve

Par **martinedesavoie**, le **27/04/2009** à **10:23**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il y a une limite d'âge au versement de la rente veuve. Depuis l'année 2008 le versement que je recevais a été arrêté. Mon mari décédé en 2003 est né en 1948 et moi je suis de 1957. Je pensais toucher cette rente jusqu'à l'âge de ma retraite. Je n'arrive pas à avoir une réponse satisfaisante de la caisse complémentaire qui me versait cette rente. Pouvez-vous me renseigner sur ce sujet ? Merci d'avance pour votre réponse.